

EXTRAIT DE DELIBERATION du 23/11/2018
n° 022/2018

Date de convocation : 16/11/2018	CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 23 NOVEMBRE 2018
Membres :	Le vendredi vingt trois du mois de novembre, à dix huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal d'Aghione, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de André Casanova, le Maire.
En exercice : 10	
Présents : 9	
Votants : 10	
Objet : Délibération : Mission de révision du plan local d'urbanisme et de mise en conformité PADDUC de la Commune d'Aghione.	Sont présents : R. Ferrari P. Angelini J.-F. Arrighi M. Rodriguez F. Vieles J. Nuraccione H. Kleinendam A. Casanova G. Salvo D. Barthelemy Sont représentés : R. Ferrari

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-14 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire de séance M. Nicholas Rodriguez. Ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Dans le cadre de la mission de révision du plan local d'urbanisme et de mise en conformité PADDUC, le prestataire CITADIA se propose d'accompagner la commune d'Aghione dans cette mise en conformité.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis reçu afin de réaliser la mise en compatibilité du PADDUC. Le devis qui s'élève à 24 450 € H.T et comprend l'élaboration du document, le suivi juridique et l'animation de la concertation.

Il demande au Conseil de délibérer et de décider des dispositions à prendre pour la réalisation de cet accompagnement.

Le Conseil ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- Approuve le devis présenté d'un montant de 24 450 € H.T.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire

André Casanova

Les Conseillers Municipaux

Le secrétaire

